**Pièces à fournir pour un contrat de mariage :**

Pour préparer au mieux votre contrat, je vous remercie de me transmettre les pièces suivantes :

* Concernant chacuns des futurs époux :
* Extrait d’acte de naissance de moins de 3 mois.
* Copie recto/verso de la pièces d’identité.
* Questionnaire d’Etat-civil dûment compléter (au verso).
* Copie de la publication des bans
* Si l’un des futurs époux est étranger :

- Traduction en français de son extrait d’acte de naissance par un traducteur assermenté.

-Le cas écheant : Certificat de coutume ou de célibat et sa traduction ( à demander au Consulat).

* Votre Relevé d’Identité Bancaire signé (pour la restitution du trop-perçu éventuel à la clôture du dossier).
* Le cas écheant, justificatif du placement sous un régime de protection (tutelle, curatelle…).
* *A quel moment faut-il transmettre les documents à l’Etude ?*

Il est conseillé de nouc contacter idéalement deux moins avant la date du mariage afin de pouvoirrépondre à toutes vos interrogations et préparer votre contrat de mariage.

Par ailleurs, les mairies demandent souvent un dossier complet au moins un mois avant la date de la célébration du mariage, pensez à anticiper !

Après réception des pièces, un projet de contrat de mariage vous sera adressé, assorti du montant précis des frais d’acte.